



## Location bien en indivision baux

Par **Laubie valerie**, le **17/11/2016** à **10:47**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si pour un bien louer en indivision (succession pas encore signé) tous les indivisaires doivent signer les nouveaux baux conclus après le décès de l'occupante (mère) ou plusieurs indivisaires peuvent signer justifiant ces actes d'administration par leur majorité et imposer ces nouveaux baux à l'indivisaire éloigné. Quelle est alors dans ce cas là responsabilité de ce dernier. Merci pour la réponse

Par **Laubie valerie**, le **17/11/2016** à **13:23**

Merci mais faut il qu'il soit mandaté par tous les autres indivisaires ou les 2/3 suffisent (dans le cas de 5 indivisaires) ?